

Lycée Polyvalent Paul Verlaine

Seconde
générale
ENSEIGNEMENT
NT
OPTIONNEL

Arts Plastiques

Présentation de la discipline

En tant que discipline d'enseignement général, les arts plastiques ont une vocation formatrice culturelle et professionnelle. A tous les niveaux de l'École, l'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique personnelle dans une relation à la création artistique. Au lycée, cette articulation est renforcée par une étude spécifique en culture artistique.

Les objectifs:

Comme l'ensemble des disciplines, les arts plastiques contribuent, avec les moyens qui leur sont propres, au développement de la personne et à la formation du citoyen. Ils participent à la construction du parcours de formation professionnelle de l'élève.

Poursuite d'études :

Les arts plastiques au lycée constituent une étape pouvant servir de préparation aux concours d'entrées dans les écoles spécialisées (écoles supérieures d'arts appliqués, stylisme, publicité, BD, design, tourisme,...) et donner accès aux universités de Lettres, Arts et Communications (entre autres) où il est possible d'aborder des domaines tels que vidéo, infographie, photographie, architecture, animation culturelle, pédagogie, cinéma, spectacle vivant etc.

Les arts plastiques permettent également l'acquisition d'une culture artistique indispensable à toutes les formations professionnelles notamment celles qui induisent un contact avec le public.

1 option parmi les 4

Arts plastiques (3h)

EPS (3h)

Latin(3h)

LV3 Espagnol (3h)

Modalités

Les Arts Plastiques au Lycée

Classe de Seconde :

Pratique : 2h

- Découverte du langage plastique
- Analyse des éléments plastiques et de leurs relations (lecture de l'image)
- Expérimentation de techniques variées

Culture artistique : 1h

Classes de Première et de Terminale :

L'élève qui n'a pas choisi cette discipline en Seconde peut encore l'intégrer dans son parcours au niveau de la Première voire, dans certains cas, au niveau de la Terminale.

Après la Seconde, l'élève peut choisir :

- l'enseignement de spécialité.

En Première **4h** et en Terminale **6h** hebdomadaires

Programme: Première; La figuration
Terminale; L'œuvre

et/ou

- l'option facultative.

En Première et en Terminale **3h** hebdomadaires

Programme: Première; La représentation
Terminale; La

présentation

L'option facultative peut se cumuler avec l'enseignement de spécialité.

Tant en enseignement de spécialité qu'en option facultative, pratique et culture artistique sont abordées en Ateliers Artistiques arts du spectacle (2h) et/ou en interaction.

En Terminale, le programme repose sur une pédagogie de projet qui relève d'une pratique d'atelier où l'autonomie de l'élève est renforcée. Management et gestion (1h30) Sciences et laboratoire (1h30) Sciences de l'ingénieur (1h30)

Principes généraux

des enseignements

optionnels

19 Rue Normandie-Niémen
BP 5134
08305 RETHEL CEDEX

Téléphone : 03 24 39 50 30
Télécopie : 03 24 39 50 38
Messagerie : ce.0080039z@ac-reims.fr

Site internet :
www.lyceeverlaine-rethel.fr/